



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Eulalie

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL  
TENUE LE LUNDI, 10 AVRIL 2014, AU 739 DES BOULEAUX À  
SAINTE-EULALIE À 19H30.**

Sont présents :

Monsieur André Demers, maire  
Madame Françoise Vigneault, conseillère  
Monsieur Alain Désilets, conseiller  
Madame Andrée Brûlé, conseillère  
Monsieur Steve St-Laurent, conseiller  
Madame Marylène Fortier, conseillère

Monsieur Steeve Raiche, conseiller est absent

Formant quorum sous la présidence du maire Monsieur André DeMers.

Les membres confirment avoir reçu l'avis de convocation tel que requis par la Loi.

**14-04-071: LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Madame Marylène Fortier  
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) d'adopter l'ordre du jour tel  
que rédigé.

**14-04-072 : COMMERCE BEN LALEN (BENOIT THIBODEAU) :  
MODIFICATIONS**

CONSIDÉRANT que le conseil désire modifier certaines dispositions de la  
résolution 14-04-069;

CONSIDÉRANT que Madame Andrée Brûlé indique qu'elle a une  
procuration pour agir au nom de Benoit Thibodeau afin d'élargir les  
usages possibles sur la propriété lui appartenant.

Il est proposé par Monsieur Alain Désilets  
et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que le Conseil

demande à Monsieur Benoit Thibodeau, propriétaire du commerce connu  
sous le nom de « BEN LALEN » de s'engager par écrit à réaliser les  
changements demandés dans le document produit aujourd'hui par le  
Conseil afin de se conformer aux règlements de la municipalité;

demande à Monsieur Benoit Thibodeau de confirmer par écrit qu'il  
demande l'ajout de l'usage de vente d'éléments décoratifs en fibre de  
verre ou de métal sur sa propriété;

demande au service d'urbanisme de la municipalité d'ajouter, aux usages  
existants, l'usage de vente d'éléments décoratifs en fibre de verre ou de  
métal sur la propriété de monsieur Benoit Thibodeau.

annule la résolution 14-04-069.



Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité de Sainte-Eulalie

Levée de l'assemblée sur une proposition de Madame Marylène Fortier à  
19h50.

J'approuve toutes les résolutions ci hautes mentionnées comme si j'y  
apposerais ma signature conformément à l'article 142.2 du code municipal.

André DeMers  
Maire

Yvon Douville  
Directeur général  
secrétaire-trésorier